

Parizeau appelle Bourassa à faire preuve d'imagination pour combattre la récession

Pierre O'Neill

TOUT EN RÉITÉRANT que la prospérité économique du Québec à long terme passe par la souveraineté, le chef du Parti québécois reproche au premier ministre Bourassa de ne pas avoir recours au levier de l'État pour combattre la récession.

Quelque 200 membres de la Chambre de commerce de Ville d'Anjou ont eu droit hier soir à un long cours d'économie du professeur Parizeau, qui s'est efforcé de démontrer que le gouvernement libéral aurait tout intérêt à s'inspirer des efforts d'imagination dont avait fait preuve l'administration de René Lévesque en 1982 pour sortir le Québec de la crise.

Entouré des Denis Lazure, Michel Bourdon, Camille Laurin, Gilles Duquette et autres, le chef péquiste a fait valoir que la récession économique de 1982 a été beaucoup plus sévère que celle qui sévit aujourd'hui et que pourtant, l'économie québécoise a su se redresser beaucoup plus rapidement. « Le coup avait été très dur, mais ça s'est remonté très vite ».

À titre d'exemples, Jacques Parizeau a rappelé l'efficacité du projet Corvée-Habitation, « qui n'a pas coûté un centime au gouvernement », ou encore les deux plans Birou, procurant un financement temporaire aux entreprises et qui à l'époque a permis à des centaines d'entreprises de survivre. « Il y a moyen de s'en sortir, à condition de travailler sur des projets ».

Pour 1992, M. Parizeau souhaite aux Québécois que leur gouvernement se réveille, secoue sa léthargie et intervienne d'urgence pour freiner les faillites d'entreprises, notamment en leur donnant accès à du financement temporaire. Et surtout en réactivant les sociétés d'État. « C'est en période de récession qu'on pèse sur le bouton pour faire repartir les choses. Le gouvernement doit accélérer les investissements. Les so-

ciétés d'État sont au neutre, elles ne bougent plus. Et il ne faut pas avoir honte d'avoir une politique d'achats chez-nous ».

Quant aux projets exploratoires lancés récemment par le gouvernement Bourassa, que ce soit celui des grappes industrielles du ministère Tremblay, ou celui de la main-d'œuvre d'André Bourbeau, le chef péquiste reconnaît qu'ils sont intéressants ce sens qu'ils alimentent la réflexion à la recherche d'hypothèses de solutions. Mais il lui paraît évident que ces initiatives ne représentent rien de concret pour combattre la récession, surtout qu'elles heurtent de front les prétentions constitutionnelles d'Ottawa.

En guise de recommandations, M. Parizeau exhorte dans un premier temps le premier ministre Bourassa d'annuler la taxe de vente de 8 % prévue pour juillet et de faire en sorte que le prochain budget ne comporte aucune nouvelle taxe. « La pluie de taxes actuelle ralentit la croissance de l'économie ». Et enfin,

il presse le gouvernement de ne pas chercher à contourner la loi 150 et le déficit de tenir un référendum sur la souveraineté d'ici octobre. « Rien ne sera réglé tant que cette question ne sera pas éclaircie. Il est scandaleux que l'on demeure dans cette incertitude, dans ce nuage, dans les limbes ».

L'intervention de M. Parizeau s'inscrivait dans le cadre de la campagne électorale qui a cours dans le comté d'Anjou en vue de l'élection partielle du 20 janvier. Représenté jadis par Pierre Marc Johnson, Anjou a rejeté le PQ une première fois à l'élection partielle de 1988, quand le libéral Serge Larouche a défait Pauline Marois. Puis, de nouveau aux élections générales de 1989. Cette fois-ci cependant, le candidat péquiste, Pierre Bélanger pourrait connaître un meilleur sort. Les sondages du parti indiquent en effet qu'il devance nettement la libérale Charlotte Goudreau dans les intentions de vote.

L'avocat des Mexicains menacés d'expulsion tente une ultime démarche

Clément Trudel

ENTRÉS au Canada en 1988 à titre de revendicateurs du statut de réfugiés, Rodolfo et Rebecca Martinez, et leurs trois enfants, Rudy, Erica, et Alexandro, sont sous le coup d'un ordre d'expulsion qui devrait être exécuté dimanche. Leur avocat, Me Noël Saint-Pierre, tentera aujourd'hui d'obtenir de la Cour fédérale un sursis d'exécution à cette ordonnance qui a été rendue l'été dernier par deux membres de la Commission d'immigration et du statut de réfugié (CISR).

Une autre voie pourrait permettre aux Martinez de rester au pays : que le ministre Bernard Valcourt (Emploi et Immigration) émette un permis spécial pour motifs humanitaires.

Les Martinez avaient 15 jours pour se pourvoir contre l'ordonnance de renvoi. Ils affirment qu'un fonctionnaire fédéral de l'immigration leur a affirmé — 10 jours après l'arrêt de la CISR — que le délai d'appel n'était que de 48 heures ! C'est là un des éléments sur lesquels s'appuiera Me Saint-Pierre, venu tard au dossier (son mandat remonte au 23 décembre) pour tenter d'éviter le retour de cette famille au Mexique. Le couple a la certitude de pouvoir travailler d'ici à la fin de 1992.

Me Saint-Pierre invoque encore l'avis d'une psychologue qui a examiné récemment Mme Rebecca Martinez et qui est d'avis que cette femme subirait des « dommages irréversibles » si on la renvoyait au Mexique, du fait qu'elle a été agressée puis abusée sexuellement par deux hommes armés qui s'étaient rendus à son domicile, en quête de documents appartenant à son beau-frère, Alfredo. Trois semaines après cet assaut, qui a été précédé de menaces à l'endroit de Rodolfo Martinez qui faisait des démarches pour retrouver son frère disparu, la famille Martinez arrivait au Canada et demandait qu'on considère ses membres comme des réfugiés.

Comptable de profession, Rodolfo Martinez, âgé de 37 ans, est concierge depuis deux ans et demi à l'Église Unitarienne de Montréal, dont le ministre est Charles Eddis. Les membres de cette Église ont fait parvenir il y a trois semaines une pétition de 180 signatures au ministre Valcourt en guise d'appui aux Martinez. À ce jour, aucun accusé de ré-

ception ne leur est parvenu.

Si Rodolfo Martinez a fui le Mexique, c'est que son frère, Alfredo, porté disparu le 21 septembre 1988, a été retrouvé assassiné. Le motif de cette mort serait d'ordre politique, selon la famille Martinez. Alfredo militait dans une coalition de gauche contre le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) qui détient sans interruption le pouvoir depuis 1929, sous diverses appellations. On a traduit hier, en conférence de presse, la teneur du certificat de décès d'Alfredo Martinez, qui résidait chez son frère Rodolfo, selon toute vraisemblance, il a été frappé maintes fois par ce qui pourrait être une barre de fer et est mort au bout de son sang, des contusions apparentes multiples ayant provoqué la rupture de plusieurs organes.

Rodolfo Martinez était venu seul au Canada en août 1988; il avait alors déclaré vouloir étudier l'anglais, mais en l'absence de visa d'étudiant, il dut finalement retourner dans son pays d'origine le 14 septembre 1988 — soit une semaine avant la disparition de son frère qui persistait à dénoncer les fraudes électorales.

Me Saint-Pierre a rappelé que les Martinez étaient entrés au Canada le 20 octobre 1988, quelques mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles visant les candidats au titre de réfugiés. L'été dernier, il s'agissait donc en principe pour la CISR de juger si les éléments qu'on leur avait présentés pouvaient mener à une audition proprement dite sur la demande de statut de réfugié. La réponse fut non en raison de soi-disant contradictions dans des témoignages, ou encore de passages plutôt vagues du témoignage de Rodolfo Martinez.

Quant à la répression qui peut avoir cours au Mexique, les amis des Martinez renvoient aux nombreuses dénonciations récentes d'Amnesty International, d'Americas Watch et du Pen Club International. Me Saint-Pierre souligne que si l'on expulse les Martinez, c'est qu'il n'y aurait pas de lien entre les agresseurs présumés et les autorités mexicaines. L'avocat entend précisément faire valoir que dans des arrêts récents, la Cour fédérale a décidé qu'une demande pour obtenir le statut de réfugié peut être entendue si les autorités d'un pays « ne peuvent pas protéger les victimes » — ce qui, par hypothèse, vaudrait lorsque péril vient de guérilleros ou d'hommes de main.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ottawa

d'hui le gouvernement fédéral entreprendre de refaire ses devoirs sans même attendre la conclusion des consultations sur la question. Le constat de ce que la proposition actuelle est trop loin de la barre fixée par Québec pour fournir une base viable aux discussions politiques à venir est incontournable, affirmaient plusieurs qui prédisaient qu'il allait falloir rouvrir les débats internes de l'été dernier.

La proposition actuelle correspond à peine à 30 % de ce qu'il faudrait pour faire une offre acceptable au Québec, confie en effet à ce sujet un ministre québécois. Selon un autre, il est peu vraisemblable que les 30 membres du comité Beaudoin-Dobbie puissent accoucher d'une proposition assez chambardee pour parvenir à l'effort suffisant.

À cet égard, l'opposition libérale avait d'ailleurs suggéré dès la fin de l'automne dernier au gouvernement fédéral d'aller refaire ses devoirs, concluant que la tâche était trop lourde pour un simple comité.

Maintenant, tout indique que le rapport du dit comité, même s'il semble avoir de bonnes chances de faire l'unanimité des trois partis fédéraux, ne serait finalement appelé qu'à fournir un élément parmi beaucoup d'autres au gouvernement plus tard cet hiver, alors qu'il s'attellera à produire ses offres.

L'histoire parlementaire récente n'est d'ailleurs pas tendre à l'égard des rapports à saveur constitutionnelle. Ainsi, l'unanimité n'a réussi à rendre viables ni le rapport Charest destiné à renflouer l'accord du lac Meech, ni celui plus récent du comité Beaudoin-Edwards sur la formule d'amendement de la Constitution.

D'ailleurs, dans les capitales provinciales, on a cessé de voir le comité fédéral comme la pièce centrale de l'échiquier constitutionnel. À Québec, on ne cache pas depuis plusieurs semaines qu'on s'attend d'Ottawa non pas à une simple amélioration des propositions de septembre dernier mais bien à des offres beaucoup plus étoffées d'ici le printemps. D'autres provinces estiment également que la proposition actuelle ne représente pas le « meilleur effort » du gouvernement fédéral. Nous nous attendons à une tout autre proposition lorsqu'on passera aux choses sérieuses plus tard au printemps, raconte ainsi un haut fonctionnaire provincial.

◆ Sida

Laboratoire de santé publique du Québec.

On peut donc maintenant chiffrer noir sur blanc l'effet qu'a eu auprès du public les déclarations faites le 2 décembre dernier par le Dr Clément Olivier à l'effet qu'une de ses patientes, décédée du sida, aurait eu des relations sexuelles avec une cinquantaine de joueurs de la Ligue nationale de hockey.

Véritable douche froide jetée sur l'image immaculée des hockeyeurs

professionnels, l'événement n'en avait pas moins conduit à une campagne spontanée de sensibilisation populaire sur le sida, par l'intérêt qu'il a suscité auprès d'un très large public.

Première conséquence directe, les cliniques de dépistage d'un peu partout à travers le Québec avaient encaissé un afflux de clients alertés désireux passer un test. Un afflux dont on ne pouvait toutefois cerner à l'époque l'ampleur à l'échelle du Québec.

Des 10 100 tests effectués du 17 novembre au 14 décembre 1991, 236 ont été confirmés positifs, selon le Laboratoire de santé publique du Québec. Ce qui représente une augmentation par rapport à la moyenne de 205 cas de séropositivité décelés par périodes de quatre semaines au cours des onze mois précédents.

Toutefois, si l'on tient compte du volume important de tests effectués durant cette vague, la proportion de personnes confirmées séropositives a été la plus basse de toute l'année. Ce qui laisse supposer que de nombreuses personnes considérées moins à risque ont tout de même jugées bon de se faire dépister à la suite de ces événements.

Les 10 100 échantillons de sérum scrutés de la mi-novembre à la mi-décembre pour y déceler le VIH proviennent des neuf hôpitaux québécois où s'effectue le dépistage du virus du sida.

Bien que la provenance des tests demeure confidentielle, on peut noter dans ce rapport que dans quatre de ces neuf hôpitaux, la hausse des dépistages effectués a atteint jusqu'à 30 %, 33 %, 41 % et même 42 %.

« On sait quels sont les hôpitaux qui font du dépistage, mais je ne peux vous indiquer de quel hôpital provient chacun de ces neuf résultats », a expliqué hier le Dr Brazeau. Ce dernier n'a pu également dévoiler quel nombre d'hommes et de femmes ont demandé à être dépistés pour le VIH, même si on présume que ces événements ont probablement eu un effet incitatif sur les groupes considérés moins à risque comme les femmes et les hommes homosexuels.

Il faut noter que la vague de dépistage au Québec avait été précédée quelques semaines plus tôt d'un raz-de-marée du même ordre dans le reste du Canada et des États-Unis, après que la méga-star du basketball, Magic Johnson, ait rendu public son état de séropositivité.

En Ontario, le principal laboratoire de dépistage de la province avait été forcé d'étendre ses heures d'ouverture de cinq à sept jours semaine, pour répondre au nombre de demande de tests, et ce, à peine une semaine après la déclaration publique faite le 7 novembre par Magic Johnson.

Encore une fois, la plupart des tests effectués durant cette période en Ontario l'ont été auprès de personnes ne faisant pas partie des principaux groupes considérés à risque, tels les hommes homosexuels, bisexuels et les utilisateurs de drogues intraveineuses.

« L'importance de cet événement ne réside pas dans le nombre de personnes séropositives qui peuvent être détectées, selon Michael Rekart, directeur du Centre de contrôle des maladies transmissibles de Colombie-Britannique. L'intérêt découle du fait que ces vagues de dépistage à large échelle constituent une forme de sensibilisation et

d'éducation de masse sur le sida que les campagnes ordinaires ne pourrissent jamais égaler ».

◆ Québec

million \$ en 1991.

Les 14 000 \$ octroyés — la demande était de 17 350 \$ — serviront principalement à la mise en place d'un « Centre d'information » à Saint-Jean-de-Matha, dont l'essentiel de la documentation proviendra des propriétaires du site.

En effet, selon la demande de subvention déposée par la Chambre de commerce — dont LE DEVOIR a obtenu copie — ce centre rétablira les faits localement en y diffusant les « profils de terrain », les « études hydro-géologiques » de la compagnie, des « résultats d'analyses d'eau », des maquettes du site, des « études de sols », les « prévisions d'expansion » et « les efforts de la compagnie pour sécuriser le site », « les investissements à long terme » de cette dernière, les « vidéos d'opération » des « équipements pertinents », etc., dans le cadre d'une « compagnie (sic) d'information » aussi complète que factuelle.

Nulle part ne fait-on mention de l'usage des documents du groupe environnemental local même si ce centre d'information entend devenir « un terrain neutre crédible » où tous pourront s'informer sur le dossier.

Au contraire, la demande de subvention porte des accusations sérieuses contre Action-Écologie, affirmant qu'il s'est « servi à outrance de tous les moyens à sa disposition pour discréditer ledit lieu d'enfouissement. La tension entre les citoyens n'a cessé d'augmenter, ajoute-t-on, car le groupe biaise l'information, sème le doute, attaque la crédibilité du ministère de l'Environnement et du conseil municipal ».

Dimanche dernier, Action-Écologie réunissait à Saint-Jean-de-Matha plus de 800 personnes à l'occasion d'une assemblée publique portant sur le projet d'expansion du site d'enfouissement Bérour-Transvick. On y a divulgué une pétition signée par 2300 contribuables ayant droit de vote. Quatre conseillers ont annoncé leur opposition ouverte au projet et le maire, initialement en faveur du projet, parle maintenant de se rallier à la nouvelle majorité ! L'élite économique locale est à l'origine de cette pétition car elle craint que la réputation de ce milieu de villégiature ne soit ternie sérieusement par l'importation massive de déchets d'autres régions avec ses séquelles de trafic lourd, de bruit et de pollution. Le site doit notamment accueillir éventuellement les déchets de la ville de Hull, située à plus de 115 km de là.

Les 14 000 \$ obtenus par la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha constituent une des plus importantes subventions accordée cette année par le jury d'Action-Environnement. Le maximum a été fixé à 15 000 \$ par projet, aucun groupe ne pouvant récolter globalement plus de 35 000 \$ par l'addition des projets.

On peut mesurer l'importance relative de cette subvention de 14 000 \$ quand on sait qu'elle équivaut à la moitié de ce qu'a obtenu (27 700 \$) en tout la Société pour vaincre la pollution, un groupe environnemental de plus de 20 ans d'existence. Le plus important projet de la SVP, portant sur la gestion des déchets dangereux, lui a rapporté... 12 000 \$.

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), un des plus importants groupes de la province, a obtenu une subvention de 13 000 \$ pour un programme de réduction des prix à la consommation au profit des utilisateurs du transport en commun.

Le ministère a limité sa subvention à 10 000 \$ pour l'organisation en mars du Sommet sur l'environnement des Laurentides. Et le Conseil régional de l'environnement du Lanaudière, où se trouve Saint-Jean-de-Matha, a dû se contenter d'un maigre 9000 \$ pour la mise en valeur des milieux naturels de l'ensemble de cette région.

Les cinq membres du jury qui a accepté ce projet sont le professeur Jean-Guy Vaillancourt, directeur du programme de sociologie environnementale et auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire des groupes environnementaux, M. Yvon Dubé, un ex-membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), M. Raymond Martin, le nouveau directeur du programme de Développement durable au ministère, M. Roland Mercier, un directeur régional du même ministère, et M. Jean Vachon, de la direction de M. Martin.

Selon les critères d'admissibilité d'Action-Environnement, les projets doivent émaner, soit « d'organismes environnementaux nationaux », ce qui n'est pas le cas de la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha, ou de « regroupements régionaux en environnement ». Pour être classé dans ce groupe, un organisme doit avoir une charte à but non lucratif, avoir « un mandat et des objectifs directement reliés à l'environnement », « être un comité ou un conseil régional de l'environnement », couvrir au moins cinq des objectifs principaux du programme et « être un organisme dont la base est ouverte à l'ensemble des citoyens ».

Le programme n'a aucune règle similaire à celle de son pendant fédéral, qui interdit à tout organisme de présenter un projet pour la Semaine de l'environnement au nom ou au profit d'une entreprise privée.

◆ La Russie

de la CEI sont invités — ne manquera pas de rendre publiques les doléances d'un corps qui a été le plus puissant pilier de l'ex-URSS.

Certains officiers de haut rang, comme l'amiral Igor Kazatonov, commandant de la flotte de la mer Noire, s'étonnaient du peu de réaction de la Russie face aux prétentions de l'Ukraine. La prise de position de M. Eltsine, qui tient prêt un décret sur le nouveau serment du militaire russe, ne manquera pas de les rassurer. Selon ce serment, les militaires de Russie doivent respecter les lois de l'État sur le territoire duquel ils servent.

L'Ukraine affirme être une « puissance maritime ». Pour M. Khazbulatov cité par Interfax, elle a seulement besoin de « garde-côtes », et pas de « porte-avions, de croiseurs, et de sous-marins ».

◆ Bush

son absence, mais avec Mme Bush.

Une heure après, son porte-parole Marlin Fitzwater calma les dernières angoisses, qui avaient un instant fait chuter le dollar sur les marchés financiers. Après examen du patient par son médecin personnel Burton Lee, M. Fitzwater a indiqué que ce dernier avait diagnostiqué une gastro-entérite, plus communément appelée grippe intestinale, apparemment d'origine virale.

Le Dr Lee n'a pas jugé utile de procéder à des examens supplémentaires. Il lui a prescrit du tigan, contre les nausées et vomissements et surtout une bonne nuit de sommeil.

M. Bush, âgé de 67 ans, avait été victime en mai dernier d'une fibrillation auriculaire (battements cardiaques irréguliers) due à un dérèglement de la glande thyroïde pour laquelle il prend encore des médicaments. Un examen général avait cependant conclu en septembre dernier à un bon état de santé lui permettant de se présenter à la réélection cette année. Une décision que lui-même avait conditionnée à une bonne santé et qu'il devrait officiellement annoncer fin janvier-début février.

Les cinq enfants de M. Bush et son vice-président Dan Quayle — chargé d'assumer les fonctions présidentielles en cas d'incapacité — ont été prévenus « dans les minutes » qui ont suivi le malaise. Mais M. Quayle n'a pas modifié son programme de campagne dans le New Hampshire.

Arrivé mardi à Tokyo, M. Bush était entré dans le vif de ses discussions — ardues — avec le Japon, dans la journée, implorant ses interlocuteurs de « régler » les divergences commerciales avec les États-Unis. M. Fitzwater avait qualifié les discussions avec M. Miyazawa de « rudes » et, en dépit de dissensions sur l'accès au marché japonais — en particulier pour les voitures et pièces automobiles — M. Bush avait parlé de « progrès ». Les deux parties avaient aussi fait état d'une « stratégie (commune) pour la croissance mondiale », destinée à relancer leurs économies.

Le malaise dont M. Bush a été victime survient à un moment où il doit faire face à une campagne électorale beaucoup plus difficile que prévu. La crise économique que traversent les États-Unis a rendu vulnérable un président que tous les analystes considéraient, au lendemain de la victoire des forces américaines au Koweït, comme assuré d'une réélection à une large majorité.

L'impact électoral de ce malaise, jugé sans gravité par ses médecins, ne doit pas être exagéré, notent les mêmes analystes. Les Américains ont réagi dans le calme à la nou-

Trois nouveaux cas de méningite signalés

d'après la Presse canadienne

TROIS AUTRES cas de méningite ont été signalés hier, deux au Québec et un à Ottawa.

Dans les Bois-Francs, la maladie a frappé un garçonnet de 10 ans qui fréquente l'école primaire Saint-Majorique, près de Drummondville.

Le jeune patient reposait hors de danger hier à l'hôpital Sainte-Justine de Montréal.

Le Département de santé communautaire (DSC) de Drummondville a fait savoir qu'environ 250 élèves de l'école Saint-Majorique et quelques proches du bambin reçoivent un traitement préventif aux antibiotiques au cours des prochains jours.

« L'enfant va bien, a indiqué hier après-midi le Dr Luc Côté, chef du DSC de Drummondville. Il pourrait même sortir des soins intensifs dès jeudi (aujourd'hui) ».

Par ailleurs, un adolescent de Fort Coulonge, Corey Frost, reposait dans un état critique, mais stable au Centre hospitalier régional de l'Outaouais, hier, à la suite d'une infection à méningocoque.

Le jeune homme de 17 ans qui a été transporté à Hull hier midi, s'est d'abord rendu à l'hôpital de Shawville mardi soir.

Selon la porte-parole du CHRO, Suzanne Rollin, l'adolescent était à demi conscient lorsqu'il est arrivé à Hull.

Corey Frost fréquente l'école Jean-Paul II, de Campbell's Bay, et

dès la fin de l'après-midi, l'équipe du docteur Jean-Pierre Courteau, du DSC, s'est rendue sur place pour organiser la distribution d'antibiotiques aux étudiants et professeurs qui ont pu être en contact avec le jeune homme.

Le troisième cas a été signalé dans la région d'Ottawa-Carleton.

Cette nouvelle victime est un jeune homme de 19 ans, d'Ottawa, dont l'identité n'a pas été révélée, qui s'est présenté en avant-midi hier à l'urgence de l'Hôpital Général.

« Le jeune homme a été soigné à temps. Il repose dans un état stable à l'hôpital et sa vie n'est pas en danger. En fait, nous avons toutes les raisons de croire qu'il se rétablira normalement », a déclaré Steve Corber, médecin-hygiéniste responsable du SSOC.

« Interrogés sur la multiplication et la concentration d'infections à méningocoque dans la région d'Ottawa-Carleton et de l'Outaouais, les médecins Coger et Gemmill ont refusé de parler d'épidémie ».

« La situation est anormale et très sérieuse, mais on ne peut pas parler d'épidémie. Tous les cas, à l'exception de ceux survenus dans un milieu fermé à l'école Hillcrest, ne sont pas reliés. Pour parler d'épidémie, il faudrait que l'infection se transmette en chaîne d'une personne à une autre sans arrêt. Nous ne vivons pas ce genre de situation et la proportion entre le nombre de cas et la population régionale est infime. C'est une situation malheureuse ».

vele : les marches financiers n'ont guère bougé hier matin. De premières alertes cardiaques n'avaient nullement empêché Dwight Eisenhower d'être réélu avec près de 10 millions de voix d'avance en 1956.

Il n'en reste pas moins que beaucoup d'Américains garderont de cette alerte l'image, diffusée par la télévision, d'un président effondré derrière une table, se relevant certes rapidement en souriant mais paraissant un moment, le visage figé, comme mort. Si cela avait été le cas, le vice-président Dan Quayle lui aurait immédiatement succédé.

M. Quayle, 44 ans, a sans doute été, après son choix par M. Bush en août 1988, le plus décrié des candidats à la vice-présidence. Jugé trop jeune et sans expérience, critiqué pour la richesse de sa famille, des études pas très brillantes et le fait qu'il n'avait pas servi au Vietnam, il reste encore une cible de choix pour les humoristes et les caricaturistes.

Mais le vice-président a aussi accompli son métier avec une fidélité et un sérieux que lui reconnaissent même ses critiques. Il a effectué de très nombreux voyages à l'intérieur des États-Unis où son image est sans doute meilleure qu'elle ne l'est dans l'intelligentsia de la côte Est.

M. Bush a clairement indiqué qu'il

ne changera pas de colistier en novembre et l'idée d'un Dan Quayle occupant le bureau ovale de la Maison-Blanche, le siège du pouvoir aux États-Unis, semble faire moins peur aux Américains qu'il y a trois ans.

Signe de ce changement d'attitude, le Washington Post consacre cette semaine au vice-président une série de sept papiers signés par deux de ses journalistes les plus célèbres, David Broder et Bob Woodward. Ces articles sont jusqu'à présent étonnamment élogieux pour M. Quayle et son épouse Marilyn, surtout de la part d'un journal connu pour ses opinions libérales.

Les chances de voir le futur rival démocrate de George Bush obliger la perspective d'une présidence Dan Quayle comme argument majeur dans la campagne électorale sont donc limitées. D'ailleurs, l'utilisation de cette tactique contre le tandem Eisenhower-Nixon par Adlai Stevenson en 1956 ne lui avait nullement servi.

Pour l'instant, la relative faiblesse des six postulants à l'investiture démocrate reste un atout considérable pour le tandem Bush-Quayle. Aucun d'eux n'a encore vraiment d'assise nationale ni ne menace vraiment M. Bush, même si la popularité de ce dernier a très fortement baissé dans les sondages.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

Fondé en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Tél. 514 268-6566
Fax: (514) 845-7874
Tél. (514) 987-6242

Agents de
brevets
d'invention
et de marques
de commerce

**SWABEY
OGILVY RENAULT**

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES
DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY,
MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
et le cabinet juridique OGILVY RENAULT
sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Tél. 514-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTREAL OTTAWA

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?
Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à :

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST

8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h